

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux Maire, Adjointes et conseillers municipaux

Arrondissement : BOURGES

Canton : Charost

Commune de Morthomiers

Population : 788

I Montant mensuel de l'enveloppe globale

Indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints ayant délégation

3 345.21 € brut

II Indemnités allouées

(Taux en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique)

a. Maire :

Nom du Maire	Taux et montant brut mensuel de l'indemnité	Taux et montant définitif
M. ARCHAMBAULT	40.30% soit 1622.29 € brut	40.30% soit 1622.29 € brut

b. Adjointes au Maire :

Bénéficiaires	Taux et montant brut mensuel de l'indemnité	Taux et montant définitif
1 ^{er} adjoint	10.70% soit 430.73 € brut	10.70% soit 430.73 € brut
2 ^{ème} adjoint	10.70% soit 430.73 € brut	10.70% soit 430.73 € brut
3 ^{ème} adjoint	10.70% soit 430.73 € brut	10.70% soit 430.73 € brut
4 ^{ème} adjoint	10.70% soit 430.73 € brut	10.70% soit 430.73 € brut

c. Conseillers municipaux :

Bénéficiaires	Taux et montant brut mensuel de l'indemnité	Taux et montant définitif
	0	0

d. Montant mensuel total alloué : 3 345.21 € brut (Indemnité du maire + total des indemnités des adjoints)

Fait à Morthomiers, le 16 juin 2023

Le Maire, Fabrice ARCHAMBAULT

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

19 JUIN 2023

Le secrétaire de séance, Isabelle FERRIER

